



# Lexique

- ❁ **Achat responsable** : l'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux du développement durable, visant à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Pour les administrations publiques, il s'agit de renforcer la croissance et l'efficacité économiques, tout en contribuant à améliorer les conditions de travail, et à préserver l'environnement. *Minefi*
- ❁ **Bâtiment Basse Consommation (BBC)** : le label BBC correspond à une consommation conventionnelle d'énergie inférieure de 50 % à la consommation de référence de la réglementation. Ce niveau de performance traduit la volonté d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs.
- ❁ **Cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux** : ce cadre, proposé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable est destiné à guider les collectivités et territoires dans leur démarche. Il repose sur cinq finalités auxquelles doivent contribuer les projets de développement durable et retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets. (cf. [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) / site du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable)
- ❁ **Concertation** : la concertation est un dispositif qui vise à informer, associer les habitants aux grandes décisions locales soutenues par les représentants du territoire. Les instances de concertation sont l'outil privilégié de ce dispositif. À ce titre, elles constituent un lieu de dialogue entre les élus & services municipaux et la société civile.
- ❁ **Contrat Éducatif Local** : ce type de contrat a été mis en place pour mettre en cohérence tous les temps, scolaire, péri et extrascolaires. Il s'agit d'aborder l'éducation dans sa globalité, avec l'ensemble des partenaires concernés par ce qui est désormais défini comme une mission partagée : familles, État, et en particulier les enseignants, milieu associatif, collectivités locales, pour parvenir à une réelle continuité éducative.

# Lexique

- ❁ **Croissance économique** : la croissance économique est une notion quantitative, définie par l'augmentation soutenue du Produit Intérieur Brut. Le PIB mesure l'augmentation des richesses (biens et services) produites par un pays sur une période donnée, un an en général. Il est exprimé en terme monétaire.
- ❁ **Eco-gestion** : la mise en place d'une éco-gestion au sein de l'administration consiste à faire en sorte que les services municipaux adoptent des comportements plus respectueux de l'environnement, et donc, d'une certaine manière, qu'ils montrent l'exemple. On parle aussi de « verdissement » des administrations. Cela implique de nombreux domaines d'actions tels que l'entretien des espaces publics, l'évolution de la composition des parcs de véhicules, la récupération et le recyclage des déchets, les approvisionnements de matières consommables, de biens matériels et de mobilier, les économies d'eau et d'énergie, la construction de nouveaux bâtiments, l'entretien et la réhabilitation des bâtiments anciens...
- ❁ **Effet de serre** : la terre reçoit à la fois un rayonnement provenant directement du soleil et un rayonnement réfléchi par l'atmosphère, ce qui entraîne une élévation des températures moyennes à la surface. Cet effet est amplifié par les formes contemporaines du développement des activités humaines. En effet, la plupart des activités humaines (transports, chauffage, réfrigération, industrie, élevage, déchets...) rejettent des gaz à effet de serre. En particulier, l'utilisation de sources fossiles d'énergie (charbon, pétrole, gaz) ou de l'électricité produite à partir de ces sources fossiles, émet du CO<sub>2</sub>, qui se diffuse très rapidement dans l'atmosphère et y demeure en moyenne plus d'un siècle avant d'être « piégé » dans des « puits à carbone », comme la végétation. *Agora 21 : Association pour l'Information, la Communication, et la Gouvernance pour le Développement Durable*
- ❁ **Gaz à Effet de Serre (GES)** : gaz, tel que le dioxyde de carbone ou le méthane, qui renvoie les rayonnements infrarouges émis et réfléchis par la Terre et contribue ainsi à retenir la chaleur dans l'atmosphère. *OCDE*



# Lexique

- ❁ **Haute Qualité Environnementale (Démarche HQE®)** : l'objectif de la démarche Haute Qualité Environnementale® est d'intégrer les principes de développement durable dans les nouvelles réalisations de bâtiments (neufs ou réhabilitation logement ou tertiaire) afin de limiter leur impact sur l'environnement. La démarche HQE® se traduit par la mise en cohérence et la coordination de l'action de tous les acteurs concernés par la réalisation de bâtiments et soucieux de préserver un environnement sain. Il s'agit là d'une démarche volontaire. La certification HQE® permet toutefois de reconnaître et de valoriser les bonnes pratiques de développement durable employées par les secteurs privé ou public dans la réalisation de leurs bâtiments.
- ❁ **Indice de Développement Humain** : l'IDH est un indice composite. Il est la moyenne de trois indices quantifiant : la longévité (espérance de vie à la naissance), le niveau d'éducation (taux de scolarisation et d'alphabétisation) et le niveau de vie (logarithme du produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoir d'achat). *PNUD*
- ❁ **Johannesburg, Deuxième Sommet pour la Terre en 2002 (Rio +10)** : Dix ans auparavant (1992) se tenait la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro. Durant ce sommet international, l'ensemble des pays représentés était convenu que la protection de l'environnement et le développement social et économique étaient fondamentaux pour le développement durable. À cette fin, un programme mondial intitulé Action 21 et la Déclaration de Rio étaient adoptés par l'ensemble des parties. Le Rendez-vous de Johannesburg marque une étape supplémentaire dans l'édification d'une politique internationale en faveur des principes de développement durable.
- ❁ **Pays les plus pauvres** : il s'agit des « pays à faible revenu » (classification de la Banque Mondiale) dont le revenu national brut par habitant est inférieur ou égal à 765 dollars US (référence 2003). *Banque Mondiale*

## Lexique

✿ **Pépinière d'entreprises**: Une pépinière d'entreprises est un organisme qui apporte un soutien fort à certains types de créateurs ou de jeunes entreprises en leur proposant une solution d'hébergement dans des locaux modernes, fonctionnels et adaptés à leurs besoins, moyennant un loyer à des conditions avantageuses pour une durée pouvant aller jusqu'à 23 mois; leur offrant une palette de services sur place: assistance (conseils juridiques et de gestion, facilitation), formation, animation, secrétariat partagé, salle de réunion, équipements divers (reprographie, rétroprojecteur, machine à café, etc....). Chaque pépinière a ses propres critères pour sélectionner les entreprises hébergées. Généralement ce sont les activités intellectuelles de conception, les fabrications high-tech sans nuisances, les activités dans les nouvelles techniques d'information et de communication, etc....

Le directeur de la pépinière constitue un véritable homme-ressources à la disposition des locataires pour les aider à résoudre leurs problèmes de nouvelles entreprises. Résider en pépinière permet de limiter les frais fixes et de transformer certaines charges fixes en charges variables (ex.: coût des photocopies payées à l'unité au lieu d'acquérir un photocopieur). L'activité de pépinière fait l'objet de la norme AFNOR: NF X50-770 Octobre2003: accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise <http://www.apce.com>

✿ **PDU**: Les Plans de Déplacements Urbains définissent les principes de l'organisation des déplacements des personnes et des transports des marchandises au sein d'une agglomération. Ils ont été créés pour rationaliser l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement. Par la suite, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 a modifié ces plans pour en faire des outils de lutte contre la pollution atmosphérique. L'élaboration d'un plan de déplacements urbains est obligatoire dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. INSEE



# Lexique

- ❁ **PLH**: le programme local de l'habitat est un document d'études et de programmation créé en 1983 et établi à l'échelle d'une commune ou d'un ensemble de communes. Le PLH définit, pour une durée minimum de 5 ans, les objectifs prioritaires en matière d'habitat, notamment en ce qui concerne le logement des personnes défavorisées et la répartition équilibrée de l'offre de logements entre les communes. *DATAR*
- ❁ **PLU**: le plan local d'urbanisme est un document qui, au terme de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, a remplacé les Plans d'Occupation des Sols et dont la fonction est d'exprimer la cohérence des autres documents locaux de planification (dont le PDU\* et le PLH). *DATAR*
- ❁ **Plan Climat**: Il s'agit d'un plan d'actions gouvernemental de maîtrise du changement climatique, dont l'objectif est de permettre à la France de respecter ses engagements de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) découlant du Protocole de Kyoto. Il regroupe des actions dans tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne des français afin de stabiliser les émissions en 2010 permettant une réduction de 73 MteCO<sub>2</sub>, soit plus que l'effort exigé par le protocole de Kyoto pour maintenir les émissions à leur niveau de 1990. *Ministère de l'Écologie et du Développement durable*
- ❁ **Plan de mobilité**: dans le cadre d'une mobilité durable, on entend par plan de mobilité un plan de déplacement qui vise à réduire la part de la voiture dans les déplacements urbains. En entreprise ou au sein d'une zone d'activités, il s'agit d'un contrat entre l'entreprise et les salariés composé d'un objectif de développement de l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et professionnels. Le plan est assorti de mesures concrètes pour y arriver et d'une dynamique d'implication des salariés. Ce type de plan est aussi applicable à une administration (Hôtel de ville, par exemple).
- ❁ **Politique de la Ville**: la politique de la ville met en œuvre la solidarité nationale à travers des actions concrètes. Elle est avant tout une politique interministérielle qui est construite avec et par tous les ministères. Cette participation à la politique de la ville se traduit en programmes d'action concernant l'emploi, l'éducation, la prévention et la sécurité. *Délégation Interministérielle de la Ville*



## Lexique

- ❖ **PNUD** : Le Programme des Nations Unies pour le Développement aide les pays en développement à élaborer leurs propres solutions aux problèmes nationaux et mondiaux au moyen de programmes et de services novateurs. Il intervient dans le monde entier pour mettre en rapport les pays donateurs et récipiendaires, le secteur public et le secteur privé, les conseils de politique et les ressources de programmes. *PNUD*
- ❖ **Programme de réussite éducative** : ce programme répond à la nécessité d'offrir toutes ses chances à chaque enfant en accompagnant le rôle de l'école. Il s'agit de mettre en place une intervention éducative, culturelle, sociale et sanitaire en dehors du temps scolaire, afin d'aider les familles à parfaire la construction de la personnalité de l'enfant. Cette intervention se traduit par la mobilisation d'un collectif de professionnels sociaux, sanitaires et éducatifs, un accompagnement individualisé des enfants et des adolescents, une aide à la fonction parentale...
- ❖ **Tissu urbain** : cette notion désigne l'ensemble des dispositifs existants et constitutifs de l'espace urbain ou de la ville, ainsi que leur organisation au sein de ce même espace. Les caractéristiques du tissu urbain d'un espace donné sont notamment : sa typologie, la présence ou l'absence de bâtis et sa répartition dans l'espace disponible, ses réseaux de communications & ses flux de déplacements...
- ❖ **Zones d'activités** : les zones d'activités sont des espaces aménagés par les collectivités locales, en vue d'être commercialisés à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu local économique grâce à une offre foncière et immobilière adaptée. Outre les terrains, cette offre comporte selon les cas des bureaux, des centres d'affaires, des bâtiments industriels, des entrepôts... Elle est généralement complétée par des équipements en Voirie et Réseaux Divers, ainsi que divers aménagements (aires de stationnement, signalétique interne, espaces verts...). Des services sont également parfois proposés aux professionnels, dans le cadre d'ateliers relais, de pépinières et d'hôtels d'entreprises, ainsi que par des prestations collectives comme la collecte des déchets, le gardiennage, un service de restauration, des transports collectifs, des crèches... *Institut Supérieur des Métiers*